EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7e séance du mardi 3 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Nagel Julien et consorts - Pour une renaturation/reconstruction du Flon et de la Louve;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

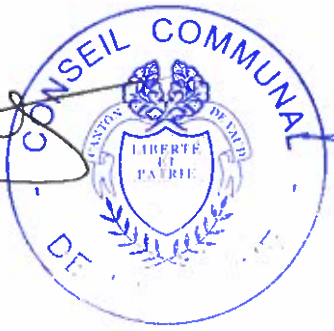
décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois novembre deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :